



Appel à candidatures pour le poste de Chargée de mission Patrimoine culturel – Culture

Poste de catégorie A, accessible en priorité pour un fonctionnaire titulaire de la fonction publique, par voie de détachement, à défaut pour un(e) non fonctionnaire par voie contractuelle.

Durée de l'engagement : 24 mois.

Date de prise de poste souhaitée : à compter du 5 octobre 2017.

Résidence administrative à Leuglay (21), siège du groupement d'intérêt public du projet de parc national des forêts de Champagne et Bourgogne (GIP FCB).

Le GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne a été mis en place en juillet 2010 par l'État, pour créer le 11^{ème} parc national français, dédié à la forêt feuillue de plaine, selon les objectifs affichés dans la loi Grenelle I. Doté d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration rassemblant les différents acteurs du projet (État et ses services, collectivités locales, acteurs du territoire), le GIP rassemble plus de 200 membres.

A ce jour, le projet de Parc national couvre 127 communes (57 en Haute Marne et 70 en Côte d'Or). Ce périmètre s'étend sur 241 000 hectares composé à plus de 50 % de forêts. Ce sont environ 25 000 habitants qui sont directement concernés par ce périmètre. La création du Parc national et de son établissement public est programmée pour 2019.

Définition du poste

Le/La chargé/ée de mission patrimoine culturel et culture participe à l'élaboration de la charte du futur Parc national et à la mise en œuvre d'actions de préfiguration.

Pour ce faire, son activité se décompose en quatre missions principales portant sur les thématiques du patrimoine culturel, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :

- Connaissance : coordonner les études qui permettent de mieux connaître le patrimoine culturel (archéologie, patrimoine bâti, immatériel...) et les secteur artistique et culturel du territoire.
- Concertation : fédérer les acteurs du patrimoine culturel, de l'urbanisme et de la culture ainsi que les élus autour du projet de Parc national.
- Aménagement du territoire : coordonner le travail d'une équipe pluridisciplinaire pour la formalisation d'un projet d'aménagement du territoire
- Actions de préfiguration : coordonner et mettre en oeuvre une ou plusieurs actions contribuant à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et de la culture vivante du territoire.

Activités du poste

- Contribuer à l'élaboration de la charte du Parc national y compris dans son volet réglementaire (architecture, activités).
- Animer des groupes de travail pluridisciplinaires et participer à la concertation locale pour la conduite du projet de création du Parc national.
- Coordonner la formalisation du projet de territoire.
- Conduire ou suivre des études contribuant à l'acquisition ou au renforcement de la connaissance du patrimoine culturel.
- Développer ou favoriser la mise en réseau des opérateurs et des structures, acteurs de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel et de la culture vivante sur le territoire d'étude du Parc national.
- Faire émerger, suivre voire conduire des actions pilotes valant actions de préfiguration du futur Parc

national.

- Représenter le GIP dans les instances en charge des politiques publiques en matière de patrimoine culturel, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Participer à des réseaux régionaux et nationaux notamment de parcs nationaux et de l'Agence française pour la biodiversité.
- Identifier des pistes de coopérations nationales et internationales.

Profil souhaité

Niveau d'étude : bac +5 spécialité patrimoine culturel ou urbanisme.

Connaissance des dynamiques locales et des politiques publiques du secteur de la culture.

Connaissance du patrimoine culturel local sous ses dimensions diverses (archéologie, patrimoine monumental, patrimoine bâti rural, patrimoine industriel, patrimoine immatériel...).

Connaissance de l'urbanisme et de l'aménagement ainsi que des politiques publiques y afférents.

Connaissance des parcs nationaux et de leur procédure de création appréciée.

Connaissance des outils SIG.

Expérience avérée en matière de concertation et de consultation.

Animation de groupes de travail, de réseaux.

Bonne capacité rédactionnelle et de synthèse.

Grande rigueur professionnelle et réactivité.

Capacité d'innovation et créativité.

Travail en équipe.

Permis B indispensable.

Comment se porter candidat ?

Envoyer, avant **le 15 août 2017 à 12h00**, un dossier de candidature se composant d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé. Le dossier devra être parvenu, dans ce délai de rigueur, exclusivement par courrier adressé à :

M. le Directeur
GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
4, impasse du monument
21290 LEUGLAY

Modalité de sélection

La sélection des candidats se fera sur dossier puis sur entretien le cas échéant qui se déroulerait à Leuglay.

Informations complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires sur le poste, contacter Herve Parmentier, Directeur :

- Tel : 03 80 93 19 92 ou au 06 16 33 91 91.
- Courriel : herve.parmentier@gipecb-parcnational.fr